

## CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

---

SÉANCE DU 20 JUIN 2023

---

DÉLIBÉRATION N° 2023-14

---

### AVIS SUR LES PROROGATIONS D'AGRÈMENTS DES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX DE BAILLEUL ET DE BREST JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2024

---

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu l'article 52 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN après examen du dossier le 20 avril 2023 ;

#### **Saisine du CNPN**

Par une lettre datée du 15 février 2023, la présidente du Conservatoire botanique national de Bailleul demande une prorogation de l'agrément du conservatoire jusqu'au 31 décembre 2024.

A l'identique et par une lettre datée du 27 février 2023, la présidente du Conservatoire botanique national de Brest demande une prorogation de l'agrément du conservatoire jusqu'au 31 décembre 2024.

#### **Rappel du contexte**

Les Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) de Brest et de Bailleul interviennent en région Normandie au titre de leurs agréments respectifs. Toutefois, et comme recommandé par le rapport du Conseil Général

de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) relatif aux CBN et publié en 2019, la démarche de création d'un Conservatoire Botanique (CB) normand, portée par l'État et la Région Normandie, est engagée depuis 2020 ; et tout récemment, l'arrêté relatif à la création de l'établissement public de coopération environnementale dénommé « Conservatoire botanique de Normandie » vient d'être signé en date du 9 mai 2023, en vue d'un démarrage de l'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La demande d'agrément du CB en tant que CBN sera déposée fin 2024 au ministère en charge de la protection de la nature.

Le CBN de Bailleul est agréé depuis 1991, et son territoire d'agrément est composé des 7 départements des anciennes régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Eure, et Seine-Maritime.

Le dernier agrément du CB de Bailleul, en tant que CBN, a fait l'objet de l'arrêté ministériel du 7 juillet 2015 (publié le 16 juillet 2015) et prorogé jusqu'au 31 juillet 2023 par l'arrêté ministériel du 31 décembre 2020 (publié le 20 janvier 2021).

Le CBN de Brest est agréé depuis 1990, et son territoire d'agrément est composé des 12 départements des régions Bretagne (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan) et Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée) et de l'ancienne région Basse Normandie (Calvados, Manche, Orne).

Le dernier agrément du CB de Brest, en tant que CBN, a fait l'objet de l'arrêté ministériel du 7 juillet 2015 (publié le 16 juillet 2015) et prorogé jusqu'au 31 juillet 2023 par l'arrêté ministériel du 31 décembre 2020 (publié le 20 janvier 2021).

### **Analyse du dossier**

Ces deux demandes de prorogation d'agrément s'inscrivent dans le contexte d'émergence d'un Conservatoire botanique normand impactant les territoires d'agrément actuels des CBN de Bailleul et de Brest.

Les prorogations d'agréments souhaitées permettront aux CBN de Bailleul et de Brest et au CB de Normandie d'organiser, au cours de l'année 2023, le transfert et l'intégration des personnels concernés dans leur nouvelle structure normande.

Par ailleurs, une prorogation d'agrément des deux CBN actuels jusqu'au 31 décembre 2024 permettra aux 3 structures de travailler leur projet d'établissement de façon concertée (la partie bilan de l'agrément des 2 CBN « parents » sera travaillée avec la direction du CB de Normandie) et d'échanger avec les nombreux acteurs du territoire, notamment les collectivités.

Les 3 demandes d'agrément seront déposées au cours de l'exercice 2024, conformément au cadre réglementaire précisé par l'arrêté du 18 février 2022 relatif à la procédure d'agrément en qualité de conservatoire botanique national.

### **Avis du CNPN**

Considérant les éléments présentés dans les courriers des présidentes des CBN de Bailleul et de Brest, le CNPN émet un **avis favorable à l'unanimité (23 votants)** à la demande de prorogation des agréments des Conservatoires botaniques nationaux de Bailleul et de Brest jusqu'au 31 décembre 2024.

Le président du Conseil national de la  
protection de la nature

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Loïc MARION